



Credit image : Ville de Nouméa

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PUD

ELIGIBILITE FPC

OBJECTIF DE FORMATION

Réaliser l'Évaluation Environnementale (EE) des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD), exigé par le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie, pour sa partie province sud.

- Identifier la place de l'évaluation environnementale dans la procédure de PUD
- Produire un rapport sur les incidences environnementales d'un PUD conforme aux exigences du code de l'urbanisme NC.
- Déterminer les avantages et inconvénients d'une démarche participative volontaire pour l'évaluation environnementale d'un PUD

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes expositives, interrogatives et actives. Salles de cours équipées avec télévision, paper-board...
Un ordinateur par participant (personnel).



Public visé

Bureaux d'étude, services urbanisme des collectivités



Pré-requis

Savoir lire et écrire en français, bonnes connaissances en urbanisme ou en environnement



Durée

12 heures (1,5j)



Effectif

12 personnes



Visite médicale

Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.



Lieu

AFBTP – Ducos

PROGRAMME

PHASE 1 : Articuler EE, urbanisme et développement durable

L'EE du PUD et le DD Le contexte réglementaire de l'EE du PUD

PHASE 2 : Décrypter les attendus réglementaires et techniques de chaque élément du rapport sur les incidences environnementales.

Le périmètre du RIE

Les différentes composantes d'un RIE conformes au CUNC

- Analyse de l'état initial de l'environnement, au regard des préoccupations environnementales et des objectifs de développement durable mentionnés aux a), e), f) et g) de l'article Lp. 111-2 du CUNC
- Exposé spécifique des caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière substantielle par la mise en œuvre du document
- Analyse des incidences significatives prévisibles de la mise en œuvre du document
- Justification des choix d'urbanisme et d'aménagement retenus, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement
- Mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document
- Analyse des résultats afin de suivre les effets du document sur l'environnement
- Résumé non technique
- Description de la manière dont l'évaluation a été effectuée

PHASE 3 : Articuler l'information du public quant à l'EE et participation quant à la procédure de PUD

Avantages et inconvénients d'une démarche participative volontaire pour l'EE d'un PUD

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif

Enquête de satisfaction.

Évaluation continue.

Validation

Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module.